



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

Délibération n° D-2026-363

Société coopérative de coordination "Terre et Mer Habitat" -
Désignation du représentant de la Ville de Niort

Président :

MONSIEUR DOMINIQUE SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gérard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Bastien MARCHIVE.

Direction du Secrétariat Général

Société coopérative de coordination "Terre et Mer Habitat" - Désignation du représentant de la Ville de Niort

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que « *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes* »,

Vu l'article L.423-1-2 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux sociétés de coordination, qui prévoit que les communes, sur le territoire desquels les organismes actionnaires possèdent des logements, sont représentés à l'assemblée générale et au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société de coordination,

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »,

Vu la délibération n°2026-114 du Conseil municipal en date du 18 mai 2026, par laquelle le Conseil municipal a donné son accord son accord exprès préalable à la prise de participation de la SEMIE dans la société coopérative de coordination à capital variable TERRE ET MER HABITAT (RCS La Rochelle n° 894 200 682) par souscription à une augmentation de capital,

Considérant que le rapprochement de la SEMIE avec la SAC Terre et Mer Habitat, s'inscrit dans une démarche de cohérence territoriale et de recherche de synergies entre acteurs locaux permettant une coopération plus proche, plus lisible et davantage articulée aux politiques locales de l'habitat ;

Considérant l'entrée effective de la SEMIE au capital de la SAC Terre et Mer Habitat prévue le 30 septembre 2026, il convient de désigner un représentant de la Ville au Conseil de Surveillance de la société de coordination Terre et Mer Habitat ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Monsieur Jérôme BALOGÉ pour représenter la Ville de Niort pour siéger en qualité de membre du Conseil de Surveillance au sein de la société de coordination Terre et Mer Habitat et de toutes autres instances de cette société ainsi que d'y accepter toutes fonctions.

Monsieur Jérôme BALOGÉ n'ayant pas pris part à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	5
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

DOMINIQUE SIX

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».